

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 10 septembre 2026

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Date de la convocation
04.09.2026
Date d'affichage
04.09.2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 septembre à 19 heures,
le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil sous la
présidence de M. Laurent TRONCHET, Maire.

Présents : M. TRONCHET Laurent, Mme MOUTTON
Christine, M. BAUMSTARK Jean, Mme CHRISTINAZ Élodie,
M. Robert DENERIAZ, Mme SAARBACH Claire, M.
AVANTHAY David, Mme CARMONA Magali, Mme DÉNARIÉ
Maëva, M. BAQUET Loris,

Excusés :

M BOUCHER Benoit qui donne pouvoir à Mme Christine MOUTTON
Mme CLÉNET Caroline qui donne pouvoir à M. BAQUET Loris
Mme FALCONNET-CLAVEL Lydie
Mme Magalie ANTHOINE.
Mme Stéphanie BOSSE.

A été nommée secrétaire de séance : M. BAQUET Loris

Délibération n° 2026.95

Objet de la délibération

**ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA
REHABILITATION DU PONT DE NANT TAFFON**

Pour rappel, la commune a missionné un cabinet spécialisé afin de dresser un état complet de l'état
des dégradations du pont de la Cuttaz et qu'il est ainsi apparu que des réparations urgentes sont à
réaliser afin de pérenniser la structure du pont.

Une consultation selon une procédure adaptée en vue de désigner une entreprise qui sera chargée de
réaliser les travaux a donc été lancée.

A l'issue du délai de consultation, 8 entreprises ont remis une offre :

Raison sociale	Adresse	CP	Ville
Aevia France Sud	6bis rue de la Constituante	42400	St Chamond
Socco Entreprise	1 route des Creuses	74650	Chavanod
Est Ouvrage	314 rue des Champagnes	73290	La Motte Servolex
Alpes Ouvrages	ZAE – 180 chemin du Pont du Loup	74560	Monnetier Mornex
Freyssinet France	16 rue Jules Verne	69630	Chaponost
Colas Génie Civil Sud Est	15 route de Lyon	69800	St Priest
Manang	302 rue des Blaches ZI La Buisnière	38530	La Buisnière
Decremps BTP	326 rue de Pierre Longue	74800	Amancy

Après l'ouverture des plis, l'analyse des dossiers présentée par le maître d'œuvre a permis de ne déclarer aucun lot comme étant infructueux.

L'analyse réalisée par le maître d'œuvre a permis à d'établir un classement des entreprises au regard des propositions les mieux disantes. Ainsi, le classement est le suivant :

Nom candidat	Prix /50	Valeur technique /50	Note totale /100	Classement
AEVIA FRANCE SUD	25,2	43	68,2	5
SOCCO	30,9	37	67,9	7
EST OUVRAGE	28,8	50	78,8	2
ALPES OUVRAGE	38,8	33	71,8	4
FREYSSINET	27,5	50	77,5	3
COLAS	25,1	43	68,1	6
MANANG	30,4	50	80,4	1
DECREMPS BTP	50,0	17	67,0	8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu le Code de la Commande Publique ;
 Vu le rapport d'analyse des offres en date du 21 aout 2026 ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** le marché de travaux pour la réparation du pont de la Cuttaz à l'entreprise Manang pour le montant de 119 478,00 € HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et effectuer toutes formalités nécessaires à la mise au point du marché en application de la présente délibération ;
- **IMPUTE** les sommes au budget du chapitre correspondant.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



M. BAQUET Loris



M. Laurent TRONCHET

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le



ID : 074-217401900-20260910-DEL2026_95-DE